



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_212

OBJET : Avenant à la convention subséquente de Service Commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

La commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ont choisi de créer des services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles, gérés par la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Par délibération n° DEL2018_020 en date du 1er février 2018, le Conseil Communautaire décidait la création d'un service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » et autorisait Monsieur le Président à signer la convention afférente pour une durée de trois ans susceptible de renouvellement par délibérations concordantes des organes délibérants des deux entités, et modifiable par avenants.

Par délibération N°DEL2021_010 en date du 16 février 2021, le Conseil Communautaire a autorisé le renouvellement de la convention et Monsieur le Président à la signer.

Par délibération N°DEL2023_174 en date du 7 décembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la refonte de la mutualisation entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ainsi que la convention cadre de mutualisation et notamment la convention subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » et Monsieur le Président à la signer.

Au vu de l'évolution de l'organigramme du pôle Si-Rh suite à la nouvelle architecture du CODIR du pôle et des réorganisations et créations de postes à la Direction des Systèmes d'Information suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique, il est proposé, dans le cadre d'un avenant à la convention subséquente, de:

- mettre à jour la composition du service commun dans son annexe 1,
- mettre à jour les intitulés de missions afin qu'ils soient en corrélation avec ce nouvel organigramme dans son annexe 2.

Les autres dispositions de la convention subséquente de service Commun « Ressources Humaines et Systèmes d'information » demeurent inchangées.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les avis émis par les comités techniques les 5 et 22 décembre 2017,

Vu la délibération n° DEL2018_020 en date du 1er février 2018 portant création du service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information »,

Vu la convention de service commun initiale du 19 février 2018,

Vu l'avenant n°1 du 23 mars 2019,

Vu la délibération N°DEL2021_010 en date du 16 février 2021 renouvelant la convention du service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information »,

Vu la délibération N°DEL2023_174 en date du 7 décembre 2023 approuvant les conventions cadre et subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information »,

Vu les avis émis par le Comité Social Territorial les 4 octobre 2024 et 22 novembre 2024,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 9) pour :

- **Approuver** l'avenant à la convention subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'information » entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, portant modification de l'annexe 1 « Effectifs des services » et de l'annexe 2 « Clés de répartition » tel que précisé ci-dessus,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer cet avenant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Avenant - Modif annexes conv 2024

Annexe 1

Annexe 2

12 DÉCEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 29/11/2024

Envoi Complémentaire le 05/12/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 155

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 18h35), FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam (A partir de 18h29), HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h29), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie (A partir de 18h58), HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h07), HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel (Jusqu'à 19h30), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE

Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN F
MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Her
Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, OLIVIER Stéphane,
PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (A partir
de 18h29), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), POIGNANT Jean-
Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ
Fabrice (A partir de 18h57), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François,
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,
SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane (A partir de
18h29), TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSELIN
Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à RONSIN Chantal, ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, BALDACCI
Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de
20h24), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine,
DIGARD Antoine à MAHIER Manuela, DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie,
HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à MARGUERITTE
Camille (Jusqu'à 18h58), HOULLEGATTE Valérie à VANSTEELANT Gérard (Jusqu'à
19h07), HULIN Bertrand à VARENNE Valérie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry,
LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie, LEFAIX-VERON Odile à LELONG Gilles,
LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMONNIER Thierry à SOINARD Philippe, MARTIN-
MORVAN Véronique à LEFER Denis, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert,
PLAINEAU Nadège à HAMEL Estelle (A partir de 20h00), PROVAUX Loïc à CASTELEIN
Christèle, TARIN Sandrine à FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), VASSAL Emmanuel à
SOURISSE Claudine.

Absents/Excusés :

BRANTHOMME Nicole, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LE PETIT Philippe, LE
POITTEVIN Lydie, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VIVIER Nicolas.

**CONVENTION SUBSEQUENTE DE SERVICE COMMUN « RESSOURCES
HUMAINES ET SYSTEMES D'INFORMATION »
Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté
d'Agglomération Le Cotentin**

AVENANT

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son Maire, M.Benoît ARRIVE, autorisé par délibération n° DEL2024-XXX du 18/12/2024 d'une part,

Et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, représentée par son Président, M.David MARGUERITTE, autorisé par délibération n° DEL2024-XXX du 12/12/2024 d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Modifications :

Annexe 1 « Effectifs des services »

Nouveaux organigrammes mis en place suite à la nouvelle architecture du CODIR du pôle Si-Rh et aux réorganisations et créations de postes à la Direction des Systèmes d'Information suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique (annexe 1 modifiée jointe au présent avenant).

Annexe 2 « Clés de répartition »

Nouveaux intitulés des tâches, activités ou missions suite à la nouvelle architecture du CODIR du pôle Si-Rh et aux réorganisations et créations de postes à la Direction des Systèmes d'Information suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique (annexe 2 modifiée jointe au présent avenant).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, en deux exemplaires originaux, le XX décembre 2024.

Pour la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin

Le Président,

Le Maire,

David MARGUERITTE

Benoît ARRIVE

CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN

« RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION »

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

A compter du 1^{er} janvier 2025

ANNEXE 1

COMPOSITION DU SERVICE COMMUN (Article 3)

Organigramme 1 : Service commun – Architecture générale du pôle Si-Rh

Organigramme 2 : Service Commun – DMU Direction pilotage et ressources

Organigramme 3 : Service Commun – Architecture générale DMU DSI

Organigramme 4 : Service Commun – DMU Département Ingénierie

Organigramme 5 : Service Commun – DMU Département. Accompagnement et Usages num.

Organigramme 6 : Service Commun – Architecture générale Adj. DGA Parcours pro. Politiques sociales

Organigramme 7 : Service Commun – Architecture générale DMU Direction parcours agent

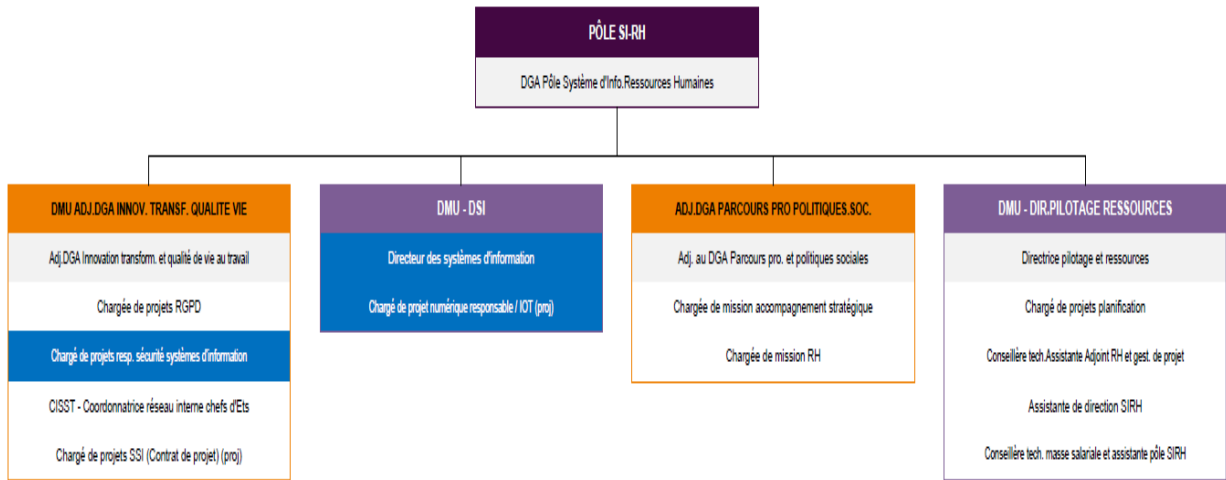
Organigramme 8 : Service Commun – DMU Département. Maladie maint. emploi discipl.

Organigramme 9 : Service Commun – DMU Département recrut carrière rému retraite

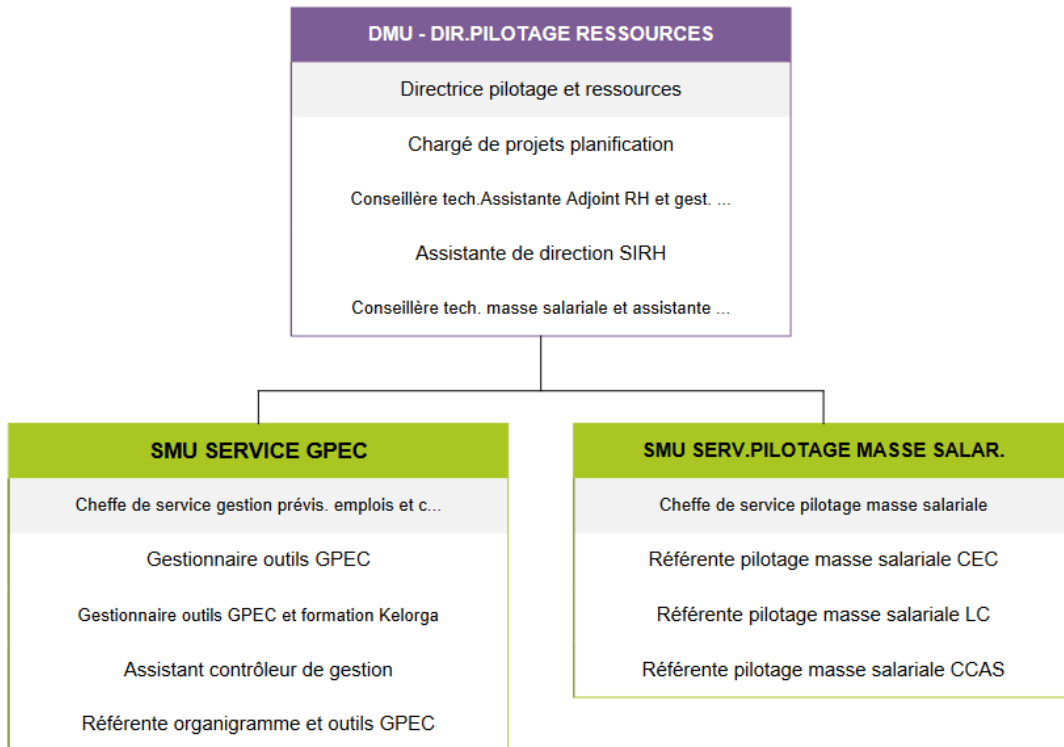
Organigramme 10 : Service Commun – Architecture générale Adj. DGA Innovation Transf. QVT

Organigramme 11 : Service Commun – DMU – Direction. Santé prévention form.

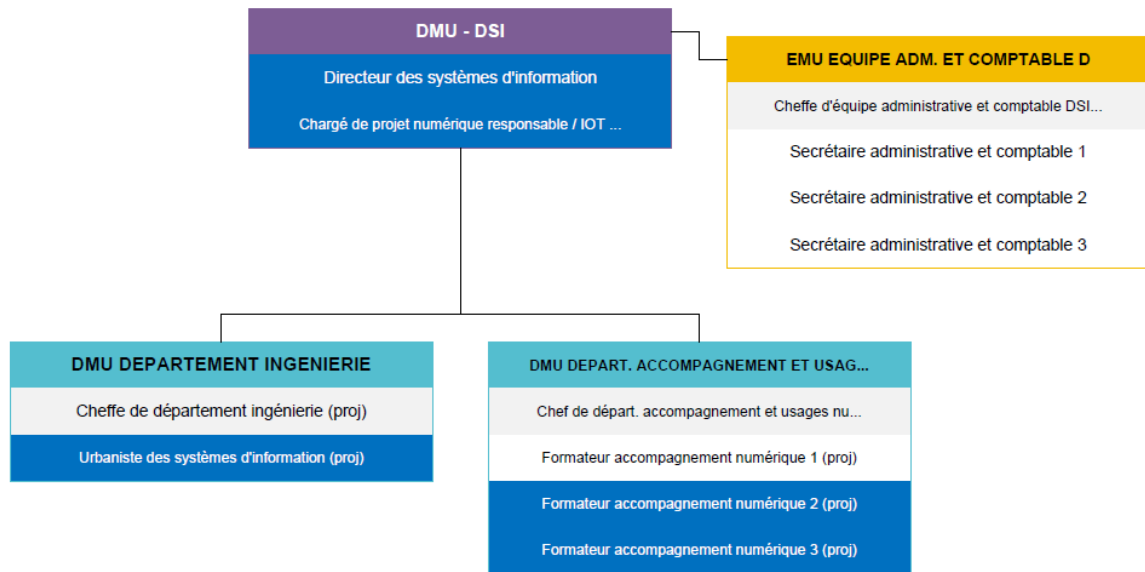
Organigramme 1



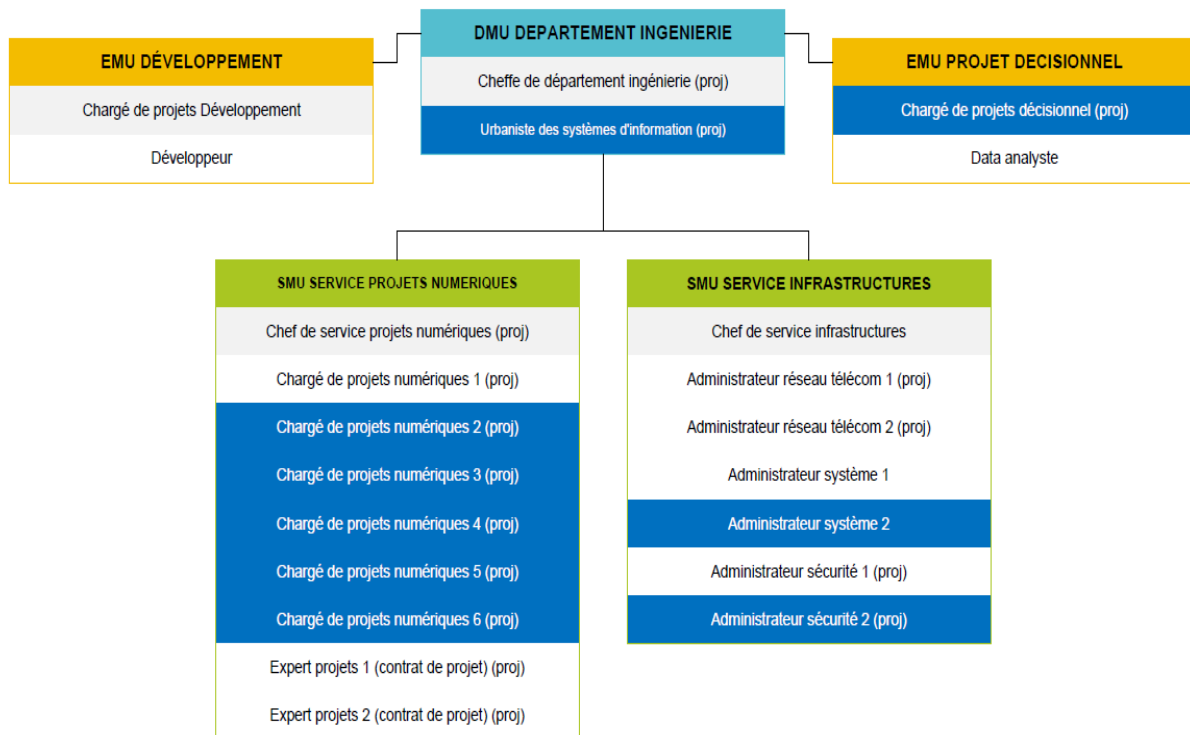
Organigramme 2



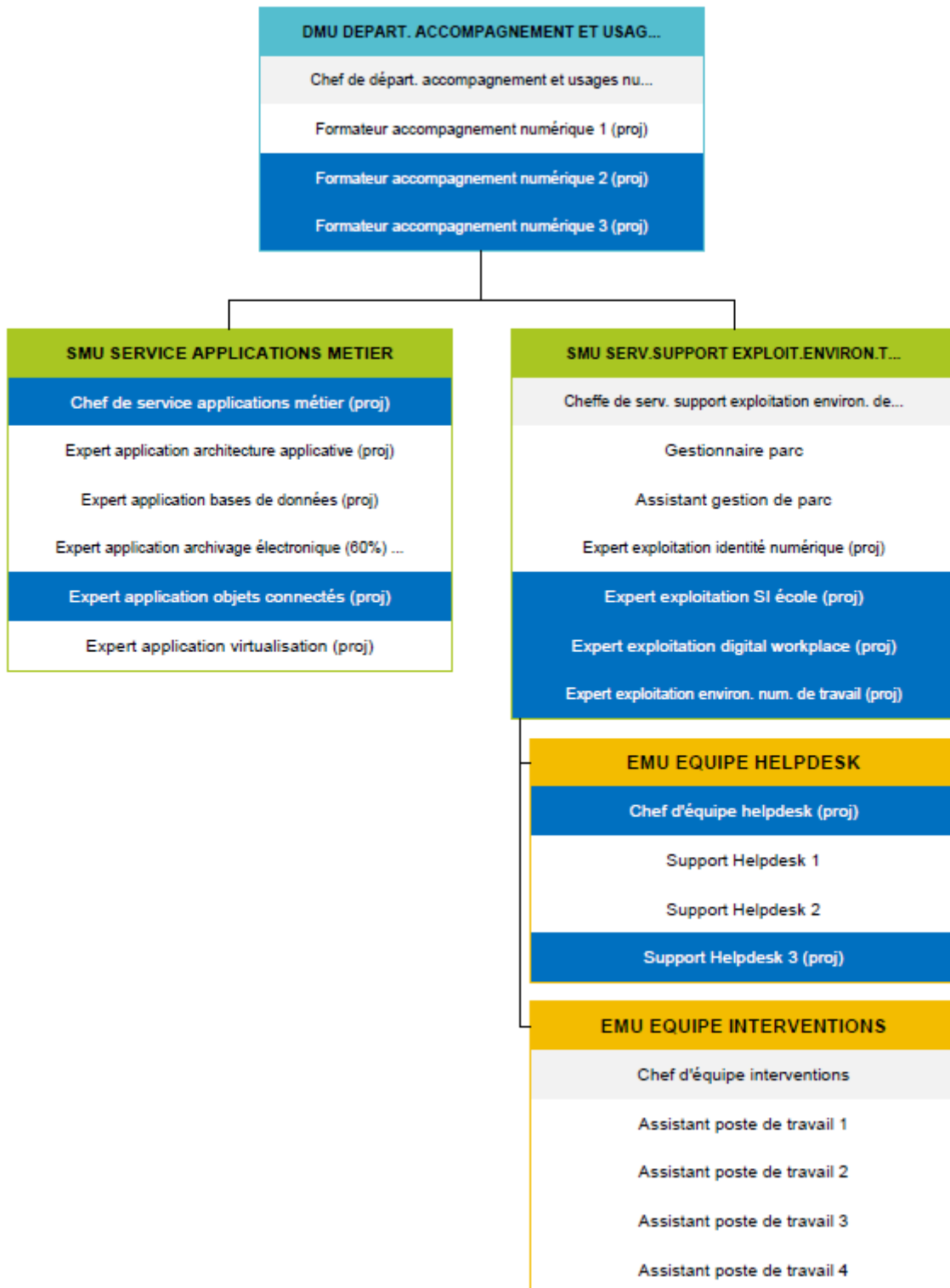
Organigramme 3



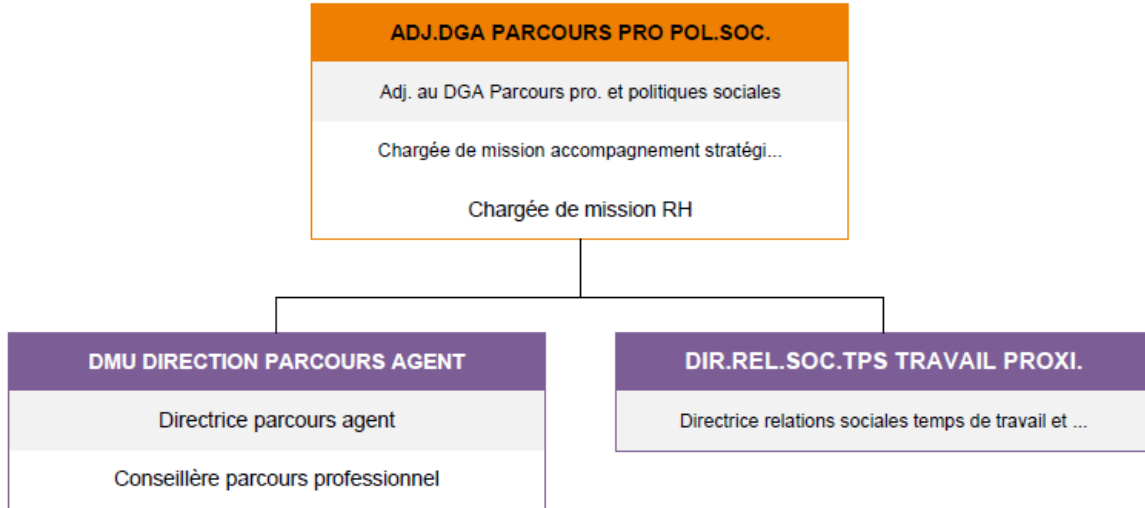
Organigramme 4



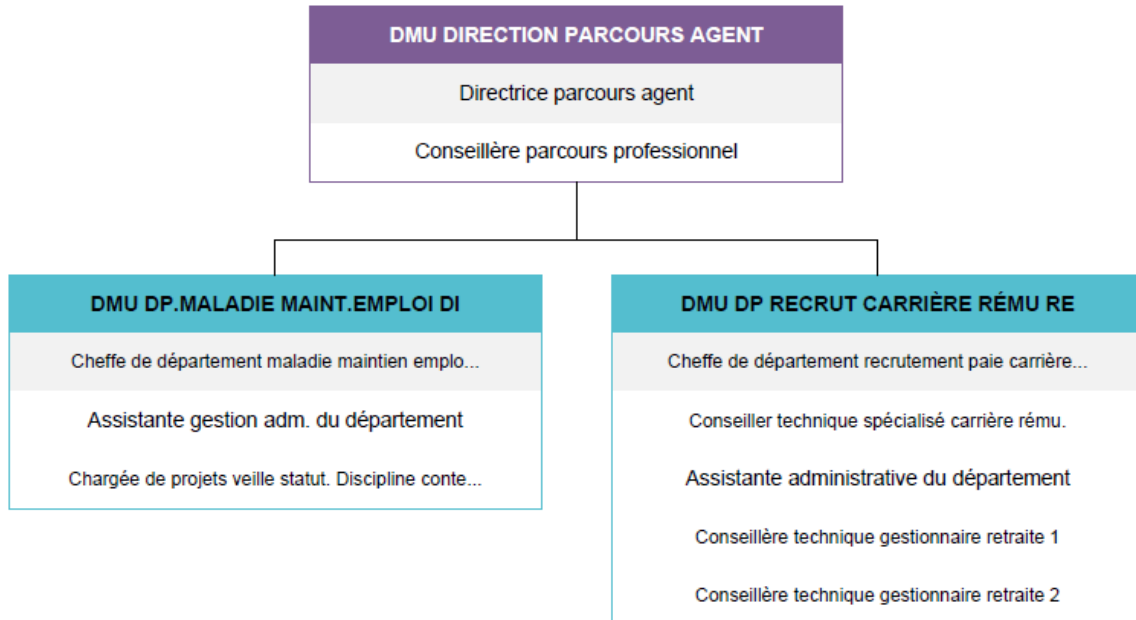
Organigramme 5



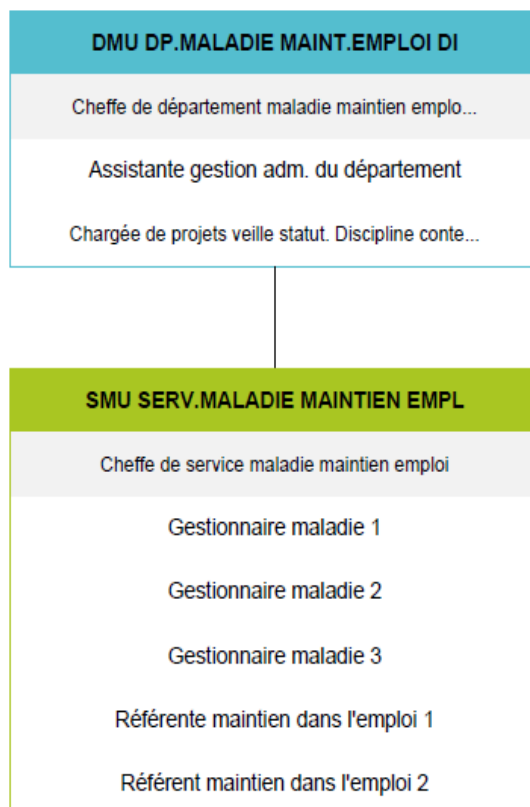
Organigramme 6



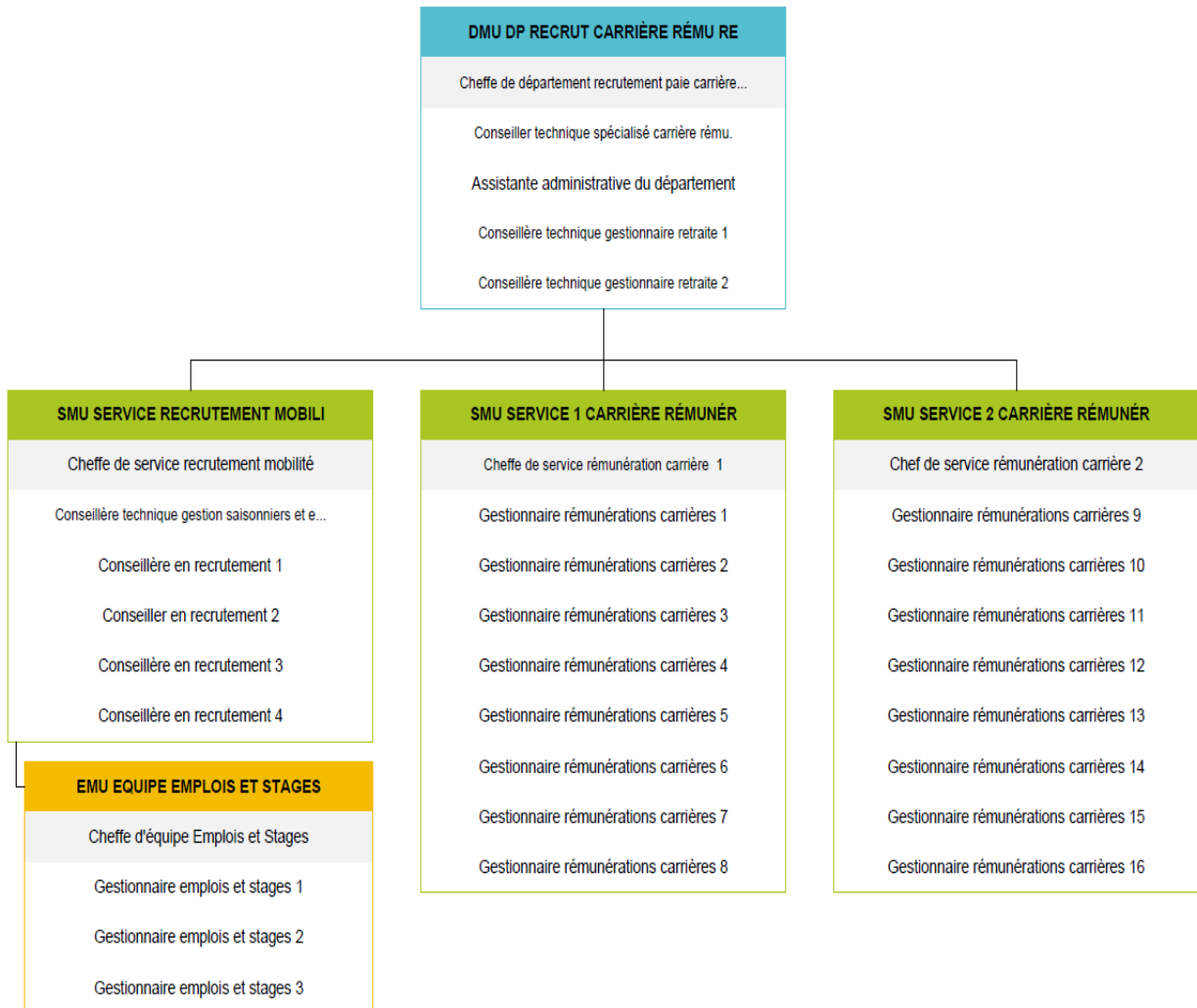
Organigramme 7



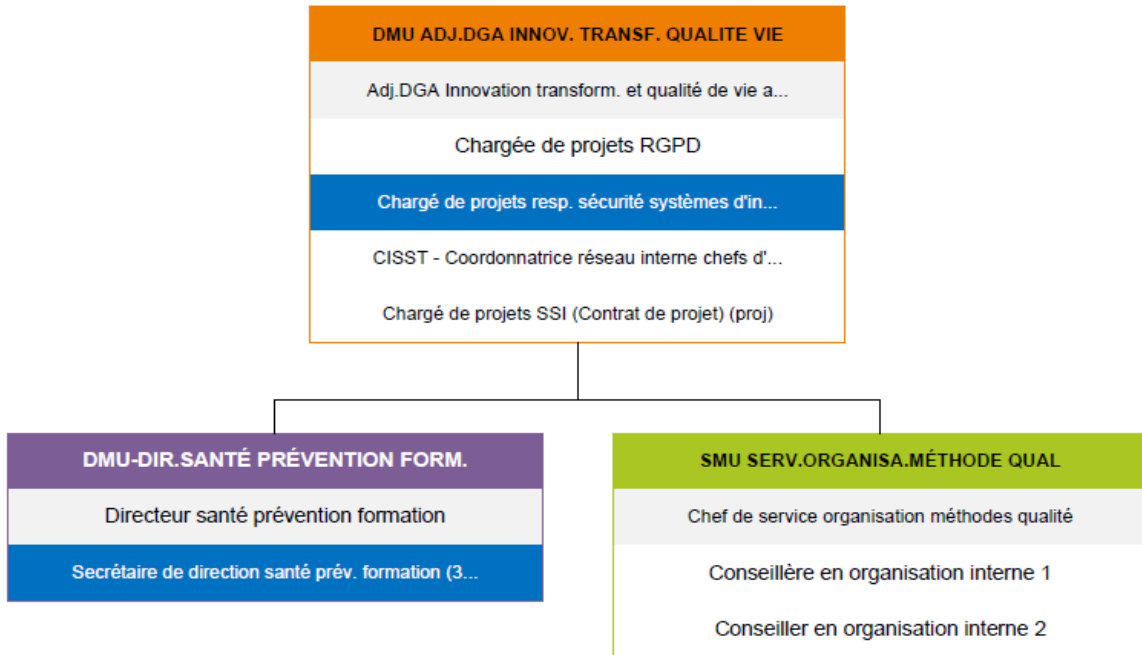
Organigramme 8



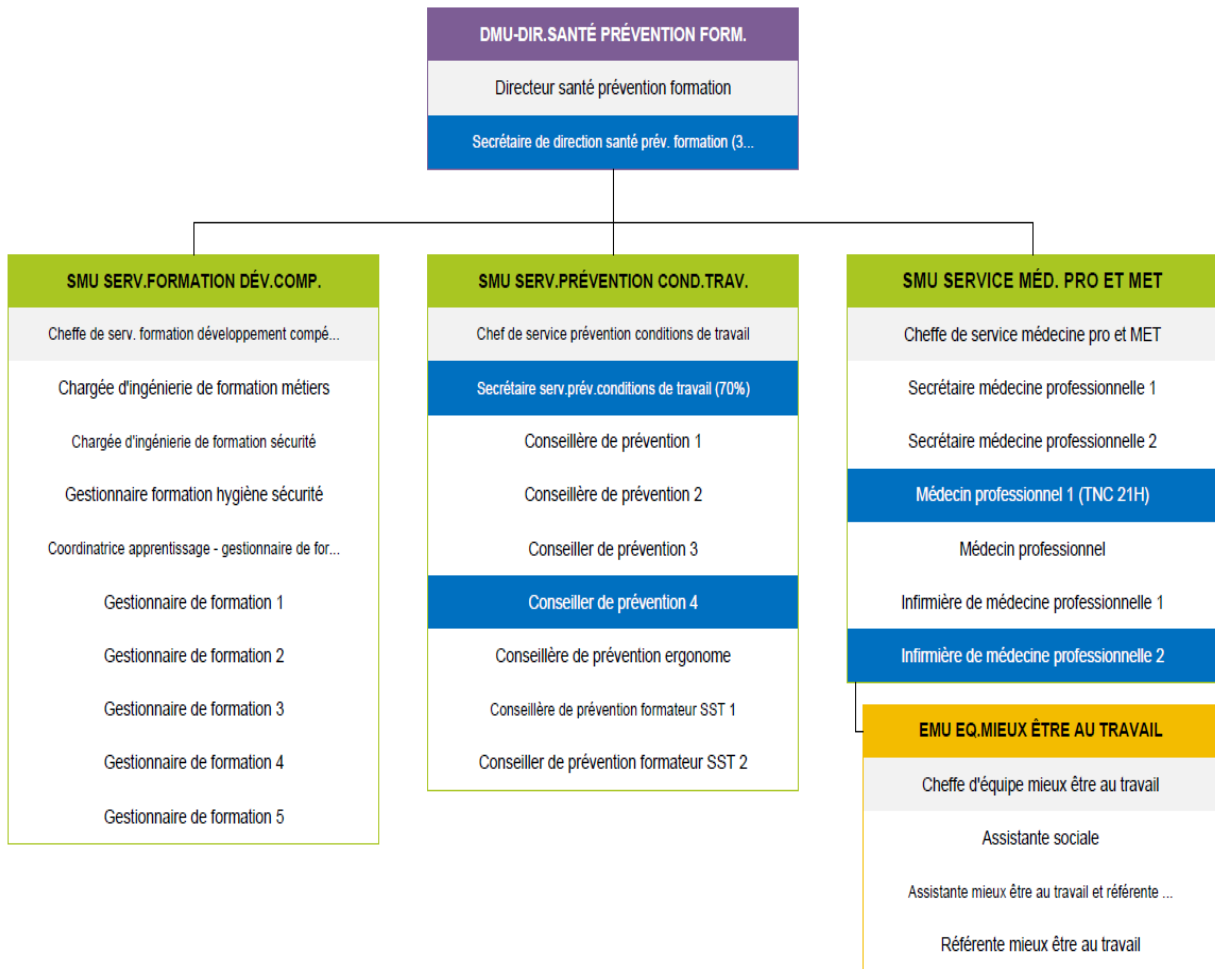
Organigramme 9



Organigramme 10



Organigramme 11



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_212-DE



CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN

« RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION »

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

A compter du 1^{er} janvier 2025

ANNEXE 2

DETAIL DES CLÉS DE RÉPARTITION

DES POSTES DE CHARGES DU SERVICE COMMUN

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_212-DE



Observations

Tâches, activités ou missions	Coûts ventilés	Mesure du montant	Indicateurs Nécessaires	
Pôle SIRH				
DGA de pôle	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * 6/7 CV$		Le DGA est rémunéré pour 1/7 de son temps directement par Le Cotentin.
DMU Direction pilotage et ressources				
Direction pilotage et ressources	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Chargé de projets planification	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Cons. tech. masse salariale et assistantes du pôle	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
SMU Service GPEC	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Cheffe de service pilotage masse salariale	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Référente pilotage masse salariale LC	CV : coût annuel du poste dédié (MS + forfait f°)	$M = CV$		
DMU - DSI				
Direction et chargés de projet	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

S²LO

Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_212-DE

EMU Equipe Adm. et comptable	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
DMU Département Ingénierie – Chef de département et urbaniste des SI – SMU Service Projets num. – SMU Service Infrastructures – EMU Développement – EMU Projet décisionnel	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = CV * ADA/ADT$	ADA : nb de comptes active directory aggro au 15 décembre de l'année N ADT : nb de comptes active directory total au 15 décembre de l'année N	
DMU Dép. Acc. et usages num. – Chef de dép. et formateurs – SMU Service applications métier – SMU Service support exploitation env.travail – EMU Equipe Helpdesk – EMU Equipe interventions	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = CV * ADA/ADT$	ADA : nb de comptes active directory aggro au 15 décembre de l'année N ADT : nb de comptes active directory total au 15 décembre de l'année N	
ADJ.DGA PARCOURS PRO.POLITIQUES SOC.				
Chargés de mission	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Direction parcours agent et Conseillère parcours pro.	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
DPMU Dp. Maladie maint. emploi discipl. (chef de département, chargés de projet et assistante)	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
<i>SMU Service maladie maintien emploi</i>				
Chef de service et référents maintien dans l'emploi	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024



Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_212-DE

Le suivi de la maladie de Le Cotentin est réalisé par un gestionnaire dédié qui gère la totalité du portefeuille LC

Gestionnaire maladie	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = CV		
DPMU Dp recrutement carrière rémunération retraite (chef de département, gestionnaires retraite, conseiller tech. spécialisé, assistante)	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
SMU Service recrutement mobilité	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
EMU Equipe Emplois et Stages	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Chef de service rémunération carrière 1	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Gestionnaires rémunérations carrières	CV : coût annuel des postes dédiés (MS + forfait f°)	M = CV		Le suivi des carrières et des paies de Le Cotentin est réalisé par des gestionnaires dédiés qui gèrent la totalité du portefeuille LC
Chef de service rémunération carrière 2	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
ADJ.DGA INNOVATION TRANSF. QVT				
Adjoint au DGA, Chargés de projets et CISST	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024



Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_212-DE

SMU Serv.organis.méthode qualité	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Directeur santé prévention formation	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Secrétaire de direction santé prév. Formation (30%)	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
<i>SMU Serv.prévention cond.trav.</i>				
Chef de service, Secrétaire (70%), conseiller de prévention ergonomiste	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
Conseillers de prévention	CV : coût annuel des postes dédiés (MS + forfait f°)	$M = CV$		Le suivi de la prévention de Le Cotentin est réalisé par des gestionnaires dédiés qui gèrent la totalité du portefeuille d'agents LC.
Conseillers de prévention formateurs SST	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * 30% * CV$		30% du poste des conseillers de prévention formateurs SST est dédié à la formation ; ceux-ci n'interviennent pas sur l'agglomération sur la partie prévention.
<i>EMU Eq. Mieux être au travail.</i>				
EMU Eq. Mieux être au travail	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		
<i>SMU Serv. formation dev.comp</i>				
SMU Serv. formation dev.comp	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	$M = 1/3 * CV$		